



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Monsieur Yves Rouyet
Échevin de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 14/11/2023

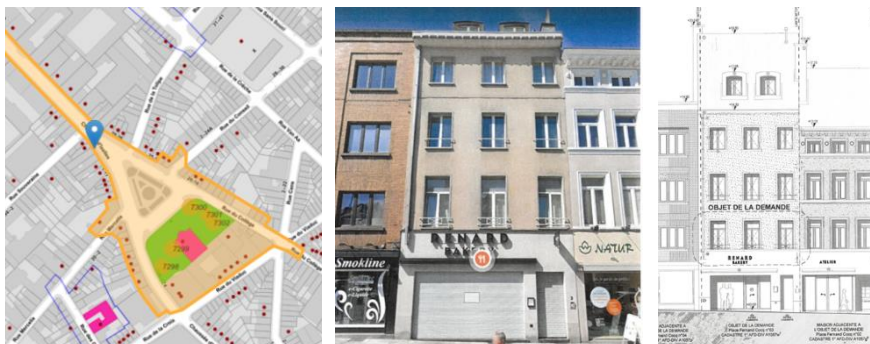
N/Réf. : IXL20192_716_PU
Gest. : BDG/MLL
V/Réf. : PU2023/86-126/3
Corr: Gauthier Loundja Okandjo
NOVA : 09/XFD/1893467

IXELLES. Place Fernand Cocq, 3
(= partiellement en zone de protection de Monument + Site: Hôtel communal et son jardin - ancienne demeure Charles de Beriot et la Malibran)
PERMIS D'URBANISME: mettre en conformité les transformations en façade du 1er étage et supprimer le logement du 1er étage pour y étendre le commerce du rez-de-chaussée

Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

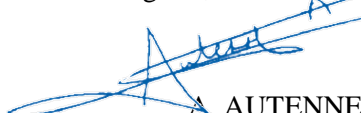
En réponse à votre courrier du 16/10/2023, reçu le 18/10/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 08/11/2023, concernant la demande sous rubrique.




Contexte patrimonial (©Brugis) – Vue existante et élévation présentées dans la demande

La demande porte sur la modification de l'affectation au R+1 : de logement vers un espace bureau et un espace réservé au personnel de la boulangerie située au RDC, sans changement en façade avant. Ces modifications apportées au bien n'ont pas d'impact patrimonial sur les vues vers et depuis le bien classé. Bien que cela ne fasse pas partie de la demande, la CRMS s'interroge sur la régularité des menuiseries de la façade avant. Elle encourage le remplacement de ces châssis peu qualitatifs qui banalisent la façade néoclassique par des nouveaux châssis de qualité.

Veuillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : milleclef@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; pu@ixelles.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; gauthier.loundja@ixelles.brussels

1/1